

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 13 mars 2017 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 10	Présents : 7	Représentés : 0	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 8 mars 2017		<u>Date de la séance</u> : 13 mars 2017	
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Absents excusés</u> : Valérie ARBILLOT,			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE,			
<u>Secrétaire de séance</u> : Lisa FRYK			<u>Président de séance</u> : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 13 mars 2017 à 22h00. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Madame FRYK qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

2017-03/06 Refus de transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Madame la Préfète a écrit à la Commune en date du 15 février 2017, reçu le 24 février nous demandant une nouvelle délibération.

Il s'agit de se prononcer à propos du transfert de la compétence PLU à l'EPCI.

Considérant que la commune de Saint Jean de Beauregard, commune à caractère rural, souhaite garder les décisions en matière d'aménagement d'urbanisme en concertation avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Limours.

2017-03/07 SIAHVY - Modification des statuts

Madame la Préfète a écrit à la Commune en date du 15 février 2017, reçu le 24 février nous demandant une nouvelle délibération.

Par délibération du 15 décembre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) a procédé à une modification de leurs statuts,

Ces modifications portent sur l'adhésion de la commune du Mesnil Saint-Denis et de la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable concernant ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.